

Mécénat : IBM et l'Agence du Service Civique signent un partenariat

Paris, France - 21 avr. 2011: - L'Agence du Service Civique et IBM annoncent la signature d'une convention de partenariat et de mécénat. Partageant des valeurs communes sur l'engagement citoyen, IBM accompagnera l'Agence du Service Civique dans son développement en lui apportant son expertise et ses technologies.

La convention de partenariat se décline selon trois axes :

- Démarche Innovation : IBM partagera avec l'Agence du Service Civique du savoir-faire d'IBM pour un usage innovant des nouvelles technologies, via du mécénat de compétences ;
- Démarche Insertion professionnelle : IBM s'engage à valoriser le Service Civique dans ses procédures de recrutement ;
- Démarche Handicap : IBM soutient l'Agence du Service Civique dans son projet de favoriser les conditions d'accès à une mission de Service Civique pour les jeunes en situation de handicap, tout en contribuant au volet formation et insertion professionnelle à l'issue des missions de Service Civique.

Afin de valoriser le Service Civique, IBM s'engage notamment à faire connaître auprès de ses managers, collaborateurs et ressources humaines le Service Civique sous tous ses aspects.

Pour IBM, l'engagement sociétal de l'entreprise est essentiellement celui de ses collaborateurs. Ainsi, IBM soutient les actions de mécénat de compétences et de bénévolat de ses collaborateurs au travers de plusieurs programmes pour la solidarité nationale ou internationale, la santé, et l'éducation. IBM a voulu s'associer à l'Agence du Service Civique dans le déploiement du Service Civique. En 2011, 15 000 jeunes pourront effectuer des missions de Service Civique.

Le Service Civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager sur une mission d'intérêt général pendant 6 à 12 mois, de donner de leur temps à la collectivité et aux autres.

A propos de l'Agence du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr

Plus d'informations sur l'engagement sociétal d'IBM : <http://www.ibm.com/ibm/ibmgives/>
